

Le 27 juin 2013

Madame le Recteur de l'Académie de Créteil

S/C de Monsieur Héraud, Proviseur du lycée Champlain

Copie à : Monsieur Alfandari et Madame Laporte.

Objet : structure du lycée.

Madame le Recteur,

Les enseignants du Lycée général et technologique Champlain étaient surpris et inquiets en apprenant le 19 juin 2013 la création d'une 12^{ème} seconde dans leur établissement. Lors du calcul des moyens accordés par le rectorat au lycée, il n'en avait jamais été question, plusieurs postes ont même été supprimés cette année en lettres modernes, lettres classiques, espagnol, philosophie, allemand, au prétexte que les besoins dans ces matières étaient insuffisants. Il semble pourtant qu'à cette époque les effectifs des collèges du district étaient connus et qu'il aurait été possible d'anticiper les futures montées des élèves au lycée. Cette création tardive oblige à revoir dans l'urgence les répartitions et les services des enseignants à un moment où ils sont pris par leurs obligations de services. Elle aura aussi de nombreuses conséquences sur le fonctionnement de notre établissement et nous tenons à vous en alerter.

Les enseignants du lycée sont conscients que les collégiens ont légitimement le droit d'avoir une place dans le lycée de leur district. Ils sont aussi soucieux de leur réussite et craignent qu'ils ne puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Cette année, le rectorat a reconnu la situation particulière du lycée Champlain liée à son historique et à sa situation, et nous sommes certains que cette nouvelle division de 2^{nde} va fragiliser l'équilibre que la direction et les enseignants du lycée tentent de mettre en place.

L'année prochaine, l'équipe éducative va devoir accompagner plus d'élèves avec moins de titulaires enseignants, des BMP en nombre accru, (la majorité des enseignants étant déjà au maximum des HSA acceptables), des stagiaires à former, une équipe de CPE totalement renouvelée, une équipe de surveillants diminuée d'un poste. Le nombre de salles de classe et de TP entrainera une amplitude horaire de cours plus grande avec des emplois du temps difficiles à réaliser ou moins fonctionnels pour les élèves et les enseignants. Nous souhaitons la réussite de nos élèves et comprenons la nécessité de les accueillir cette année, mais nous ne pourrons pas conserver cette structure de manière durable, car elle induirait une augmentation d'effectif trop lourde pour notre lycée.

Pour cette raison, nous demandons que dès la rentrée 2014, nous revenions à 11 secondes, sachant que les élèves actuels seront en Première et qu'il nous faudra alors ouvrir une division supplémentaire à ce niveau.

Nous demandons aussi au rectorat de revoir l'attribution des postes dès l'année prochaine et de créer des postes fixes afin que les équipes pédagogiques soient stables et puissent travailler dans la durée, ce qui n'est pas possible lorsque la situation des collègues est remise en cause chaque année.

Les enseignants ont prévu de se réunir en assemblée générale le jour de la pré-rentrée 2013 afin d'évaluer l'impact de cette création sur l'année scolaire 2013/2014 et sur les conditions de travail et d'enseignement. Ils envisageront alors les actions à mener pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite des élèves.

Croyez, Madame Le Recteur, en notre engagement pour le maintien d'un enseignement de qualité dans le cadre du service public et veuillez recevoir l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les enseignants du lycée général et technologique Champlain